

cc

Adresse: **PRESIDENT MBONYUMUTWA KIGALI**

Texte : SVT 9028/V.V.P. demande si possible étendre voyage jusqu'au huit stop propose programme suivant stop premier jour matinée visite sanatorium et communes Gati Rwamagana Mukalange stop après-midi communes Kayonza et Kabarondo stop logement mine Rwinkwavu deuxième jour communes du Migongo stop logement à ~~#####~~ Kibungu ou Zaza stop troisième jour à Zaza communes du Mirenge stop quatrième jour à Gakenke les 3 communes du Buganza-nord fullstop



Territoire

*[Handwritten signature]*

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO  
**SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**  
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :  
 Aangekomen te :



NUMERO <i>Nummer</i>	ORIGINE <i>Oorsprong</i>	MOTS <i>Woorden</i>	DATE <i>Datum</i>	HEURE <i>Uur</i>	VIA <i>Via</i>

Heure : **T.S.F.**  
 Uur :  

Indications de service  
**taxées**  
*Betaalde dienstaanwij-  
 zingen*

**TÉLÉGRAMME**  
Telegram

Explication des abrévia-  
 tions admises pour les in-  
 dications de service ta-  
 xées :  
*Verklaring van de afkor-  
 tingen toegelaten voor de  
 betaalde dienstaanwijzin-  
 gen :*  
 RP = Réponse payée.  
*Antwoord betaald.*  
 LT = Télégramme lettre.  
*Brieftelegram.*  
 CR = Accusé de récep.  
*Kennisgeving van  
 ontvangst.*  
 TC = Collationnement.  
*Te collationneren*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.  
*De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.*

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)  
*(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)*

Kigali

25 Mars 1961

RESIDENCE DU RWANDA.

1272/Sec.

/COPIE/

1274/Sec  
Fin.  
4/4/G

TRANSMIS copie pour information à Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à: KIGALI, GITARAKA, NYANZA, ASTRIDA, SHANGUGU, KIBUYE, KISENYI, RUMENGERI, BIURBA, KIBUNGU.

Kigali, le 25 Mars 1961  
Pour le Résident du Rwanda  
Le Résident-Adjoint, E.R. REGNIER.-

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI.  
SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES.

Usumbura, le 18 Mars 1961.

N° 02/01420/149

TRANSMIS copie pour information à Monsieur le Chef du service des Affaires judiciaires, administratives et des cultes.-

A Monsieur le Résident du Burundi à KITEGA.-  
A Monsieur le Résident du Rwanda à KIGALI.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les prescriptions de l'ordonnance législative N°111/291 du 24 octobre 1960 relative aux collectes (BORU p.1825).

Il conviendrait de rappeler ces dispositions aux administrateurs de Territoire et aux autres autorités chargées de les appliquer. Il me paraît en effet qu'elles ne sont pas partout respectées.-

Il y aurait lieu de veiller spécialement à ce qu'aucune collecte ne soit effectuée sans les autorisations requises.

Pour le Résident Général,  
Le Commissaire général,  
Sé/ André E. FORGIER.

Vu avant AJAC.

RUV.M.-/

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Kibungu, le 10 Juin 1958.-

OBJET:

N°1915 /CAC./V.E.-

Ouverture compte C.A.C.-

TRANSMIS copie pour information à Monsieur  
le Résident du Ruanda à KIBALI.-  
le Contrôleur des C.A.C. à ASTRIDA.-



L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
J. PETIT.-

A Monsieur le Directeur de la Banque centra-  
le du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à  
USUMBURA.-

S/c. de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien  
ouvrir un compte chèque au nom de la chefferie Buganza-Sud, Territoire de  
Kibungu.

Je vous saurais gré de m'en communiquer le nu-  
méro le plus tôt possible et de me faire parvenir un carnet de chèque.

Veillez trouver en annexe un specimen de la  
signature du Chef SEGIKWIYE.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'as-  
surance de ma considération très distinguée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
J. PETIT.-

Specimen de la signature du Chef SEGIKWIYE;  
Chef de la chefferie Buganza-Sud, Territoire  
de Kibungu,

Gestionanaire du compte:

.....  
.  
.  
.  
.....



Identité du Chef SEGIKWIYE

Nom : SEGIKWIYE

Prénoms: Modeste

né à : GISHIKE (NDUGA-NYANZA).

le : en 1908 ou 1909

Père : NIAMPUHWE. ( résidence GISHIKE)

Mère : NYIRAKAJWIGA Angelina.

Marié à: NYIRAMASUKA Adèle.

Nationalité:

Profession: Chef de la chefferie Buganza-Sud.

Résidence: RWAMAGANA.-

Vu pour approbation de l'ouverture d'un compte en faveur de la chefferie  
Buganza-Sud, Territoire Kibungu dont le Chef SEGIKWIYE, chef de la chef-  
ferie Buganza-Sud sera gestionnaire.-

Le Résident du Ruanda,

Mb.G./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED  
Résidence du Ruanda.-  
Territoire de Kibungu.-  
-----

Kibungu le 13 septembre 1960  
de

(1) N° 2820 /Sec.30/02/VE.-

M

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

KIBUNGO



156

Au Révérend Père Supérieur de la Mission

de et à,

Z A Z A.-

Révérend Père ,

J'ai l'honneur de vous renvoyer la lettre  
n° 22130/0044/220 du 17.1.1959 de Monsieur le  
Résident Général avec 2 annexes.-

Veillez agréer, Révérend Père, l'assurance  
de ma considération très distinguée.-

L'Administrateur de Territoire,  
SCHMIT.P.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu , le 12 septembre 1960.-  
, de

(1) N° 2818 /Sec.30/02/VE.-

A Monsieur le Chef du Service du Personnel

à

USUMBURA.-

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

KIBUNGU



157

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir pour  
liquidation les feuilles de route de deux gendarmes  
LAFFUT, R et MASSAUX R.-

L'Administrateur de Territoire,  
SCHMIT, P.-

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro - In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Kibungu le 21 octobre 1961

KIBUNGO



158

N° 2357 /Sec 30/02/DW

A Monsieur GHIN  
C/o Hopital Géoruanda  
à  
RWINKWAVU

Monsieur

Suite à votre lettre du 16 octobre 1961, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je ferai tout mon possible de retrouver vos objets volés. Nous sommes actuellement surchargés de plaintes de ce genre; pour cette raison toute précision ( endroit, nom, etc ) tout renseignement nous est très précieux.

Chaque fois que vous avez un renseignement important je vous prie de me le faire savoir.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Administrateur de Territoire ff  
G. DE WEERD

/Mz.J.-B./

REPUBLIQUE DU RUANDA  
PREFECTURE DE KIBUNGU

Kibungu, le 4 octobre 1961.-

~~R~~ SEC 30/12



A Monsieur le Chef du Service  
du Personnel,  
à

-.U S U M B U R A.-

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre note n°89 du 8/9/61,  
j'ai l'honneur de vous communiquer les précisions  
suivantes:

- arrivé à Usumbura le 6/4/61;
- départ de Usumbura le 6/4/61;
- du loger à la mission de Bukeye suite  
à une panne de la voiture mise à ma  
disposition;
- arrivé à Nyanza le 7/4/61;
- départ de Nyanza le 10/4/61;
- arrivé à Kigali le 10/4/61;
- arrivé à Nyanza le 10/4/61;
- départ vers Shangugu le 14/4/61;
- arrivé à Shangugu le 14/4/61;

Mon épouse et mes trois enfants m'ont  
toujours accompagnés.

L'Administrateur de Territoire, ff,  
DE WEERD, G.-

Kibungu, le 7 septembre 1961.-

OBJET:

Pièces mensuelles  
Lettres d'instructions  
aux bourgmestres.-

N° 2125 /SEC.30/02/G.P.-



Copie pour information à :  
- Monsieur le Premier Ministre du Gouver-  
nement du Rwanda à Kigali.-  
- Monsieur le Résident Spécial du Rwanda  
à Kigali.-

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe  
et en double exemplaire, les lettres d'instructions d'une  
certaine importance que j'ai adressées aux bourgmestres, au  
cours du mois d'août 1961.-

L'A.T., ff.,  
G. DE WEEND.-

LE PREFET, GASURUKU, Ph.-

Kibungu, le 11 août 1961.-

OBJET:

Envoi copies  
des lettres d'instructions  
Pièces mensuelles.-

N° 1918 /SEC.30/02/G.P.-



Copie pour information à :  
- Monsieur le Premier Ministre du  
Gouvernement du Rwanda à Kigali.  
- Monsieur le Résident du Rwanda  
à Kigali.-

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n°23/Sec.  
du 24 novembre 1960, j'ai l'honneur de vous transmettre,  
en annexe, les copies des lettres d'instructions que j'ai  
adressées aux bourgmestres au cours des mois de juin et  
juillet 1961.-

L'A.T., ff.,  
G. DE WERCKD.-

LE PREFET, GASURUKU, Ph.-

Kibungu, le 14 juillet 1961.-

-----  
OBJET:

Frais de  
représentation des  
A.T.-  
-----

M  
N° 1711 /SEC.30/02/DW.-



A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir, une copie de l'instruction concernant les frais de représentation des A.T. dont je ne trouve aucune trace au Territoire.-

L'Administrateur de Territoire, ff.,  
G. DE WEERD.-

Kibungu, le 13 juillet 1961.-

OBJET:

Bulletins  
officiels.-

N° 1708 /SEC.30/02/G.P.-

KIBUNGU



164

M  
Monsieur NDIKUBIMANA Callixte  
Greffier du Tribunal de Canton

ZAZA.-

Uzandebere aliko udatinze, muri za  
bulletins Officiels du Mwami, zili mu Rukiko aho i Zaza,  
umshakire bulletin yabamo N° 24/56 ya tariki 13.6.1956,  
cyangwa se uzanyohereze bulletins zose z'Umwami z'uwo  
mwaka nyine 1956, kugirango nzabyishakiremo. Ndashakira  
cyane kuko hano nazibuze, kandi ngirango aho i Zaza mu  
Rukiko, niba nkibyibuka neza, zari zihari.-

ngo azinze.-

Lero ntutinde kuzimpera umupolisi

LE PREFET, GASUHUKU, Ph.-